

Fouesnant

NOS ANCIENNES SEIGNEURIES PENFOULIC

Que l'on vienne de la route de La Foret, de celle du Cap Coz, un joli chemin ombragé nous conduit au fond du vallon de PENFOULIC, avec ses étangs bien connus des promeneurs.

Le "manoir" avec sa vieille (chapelle accolée au pignon Est se dresse un peu à l'écart. L'aspect des lieux a bien changé depuis le temps où l'ancien manoir se mirait dans les eaux des étangs au moment des grandes marées.

En 1840, le vieux chemin, qui descendait de Coatalio en passant par Menez-Bris et Pen a Len longeait pignon Est du manoir et, avant de prendre la direction de Saint-Jean et Lanros, passait à proximité de la fontaine. Celle-ci mérite qu'on s'y arrête un moment, car sa présentation est peu commune. Sur un socle de construction récente, on a placé une stèle qui semble avoir porté une croix. Il est probable, qu'à l'origine, elle se trouvait dans une position identique, qui rappelle la fontaine Saint Guévroc, en Ploudaniel. Certains se souviennent de l'avoir vue au bord du chemin, et ont pensé à une borne romaine. Elle doit plutôt dater de l'époque gauloise: les vestiges découverts à Coatalio, dans les bois de Penfoullic et au Douric indiquent une occupation ancienne des lieux.

Le déplacement du chemin à la fin du siècle dernier a profondément modifié le site. Il fut un temps où la partie à l'ouest de la route formait un bassin: on y fit un essai d'élevage de saumons. De l'autre côté, vers l'est, la mer remontait jusqu'aux remblais aux grandes marées. Après des années d'abandon, l'Agence du Littoral

s'efforce aujourd'hui d'améliorer ce cadre si apprécié des amoureux de la nature.



L'ancien manoir occupait le même emplacement que le bâtiment actuel. Mais il ne semble pas que ses éléments aient été réutilisés, à part la jolie porte du petit bâtiment accolé à la récente maison du nord-ouest. Un "aveu", fourni le 15 février 1679 par Jean de TRÉOURET à "Dame Marie de SAINT GEORGES, douairière et enfants de défunt Jean Sébastien de PENFEUNTEUNIO, chevalier seigneur de

Kermorus, Kergoat, Bodigno, Pleuven, Lanryon, Kerasploc'h et autres lieux, donne quelques détails permettant d'imaginer le manoir tel qu'il pouvait se présenter "Echu au dit TRÉOURET, comme héritier principal et noble de Alain de TRÉOURET, de son vivant Sieur de PENFOULIC, le dit manoir ouvrant sur le midi, ayant en la longère du midi deux portes et deux fenêtres de pierre de taille. Dans le pavillon et escalier, il y a une fenêtre de pierre de taille: le dit manoir et le grand corps de logis avant de long 64 pieds, de large 18 pieds et demi et 9 pieds de haut: une chambre, en aile, au nord du corps du dit manoir ayant 18 pieds et demi de long, 17 de large et de haut 8 pieds. L'escalier au pavillon mesure 18 pieds de long, 16 de haut et 8 de large. Les écuries et une maison au midi mesurent 60 pieds de long, la maison a 15 pieds de haut. 12 pieds de large et l'écurie 12 pieds de haut. Un pavillon joignant la grande porte de la cour ayant 24 pieds de long, 18 pieds de large et 16 pieds de haut, avec trois fenêtres de pierre de taille et une lucarne. La cour mesure 48 pieds. Les crèches hors la cour contiennent 3 cordes et demi de long, 12 pieds de large et 6 pieds de haut. La franchise devant le manoir contenant 12 cordes: le dit manoir donnant à l'est sur le chemin de Pen a len, au sud sur la grève, à l'ouest sur des bois de haute futaie et au nord sur le verger du manoir."

Le plan cadastral de 1840 permet de mieux suivre cette description, car il apparaît que rien n'avait encore été modifié à cette date.

Pour nous représenter l'intérieur, reportons nous à l'inventaire établi en 1790. On entre dans un petit salon, puis selon l'ordre suivi par cet inventaire se succèdent un petit cabinet, une chambre, un grand salon, une grande chambre (sans doute celle indiquée précédemment dans l'aile nord), un autre cabinet et un grenier. Avec sa façade de 27 mètres et ses 3 mètres de haut, c'était un petit manoir tout en longueur. A la différence de Kergaradec, Coat-Conan, Lespont, ou Le Henvez, seuls les entourages des portes et des fenêtres étaient en pierre de taille.

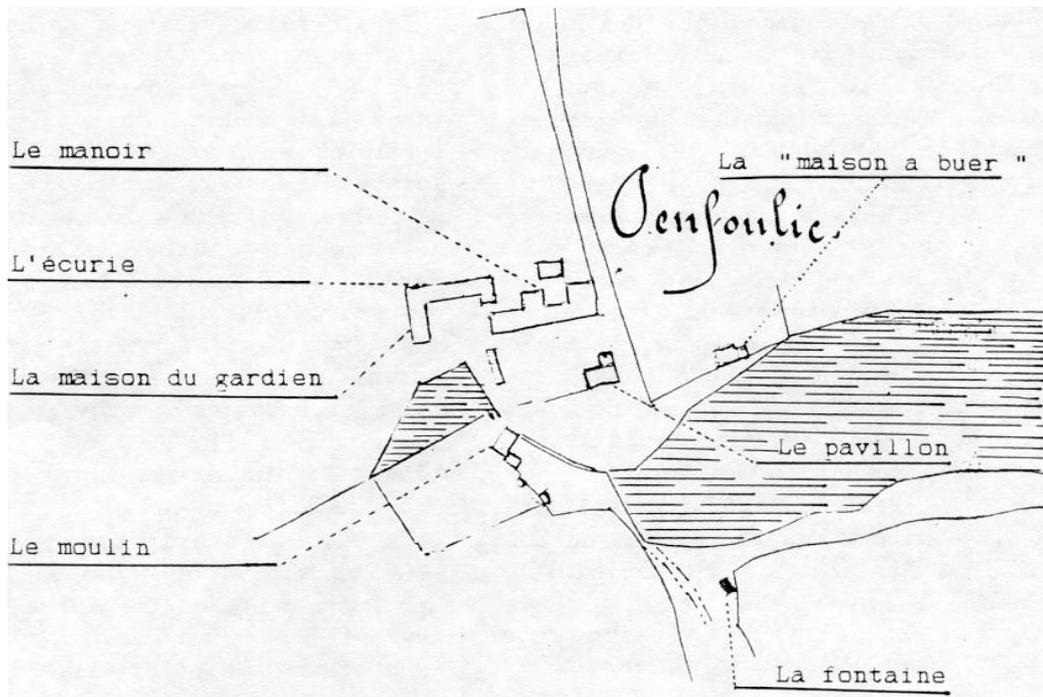
Le premier manoir avait été détruit par un incendie le 13 décembre 1642. Il semble qu'Alain de TRÉOURET l'ait fait reconstruire sur un plan identique. C'est probablement à cette occasion que l'on plaça au-dessus du portail d'entrée le grand écusson en pierre de taille. DANGUY des DÉSERTS le signale en 1768, mais sans en préciser les armes: de SILGUY relève en 1756 un écusson "mi-parti d'un sanglier et de trois feuilles de chênes " qui seraient respectivement TRÉOURET et de sa femme.

Que dire du souterrain qui aurait mené du manoir à l'église de Fouesnant ? Il s'agissait simplement du conduit évacuant les eaux du lavoir situé au sous-sol, on peut encore le vérifier.

Les enfants y pénétrant pour s'amuser, on décida de l'obturer, voici quelques années.

Le moulin de la Maison, les bois de haute futaie, les taillis et quelques pièces de terre aux environs immédiats du manoir étaient aussi du fief de Bodigneau. En 1768, Christophe BERROU était fermier du pourpris et gardien du manoir: en 1788, Mademoiselle ANSQUER l'avait remplacé: en 1789 le manoir sera affermé en partie à l'Abbé de KERMORVAN pour la somme de 100 livres, avec quelques terres dont un jardin à deux terrasses et des courtils : dans l'un de ces derniers se trouvait la petite maison "à buer", couverte de tuiles, avec un four à son pignon est.

Quels furent les premiers occupants du manoir ? La "réformation" de 1426 où toute la petite noblesse fouesnantaise, était représentée ne relate pas la présence d'un seigneur de PENFOULIC. Il faut attendre 1453 pour trouver mention d'un Guillaume Le ROUSSEAU. "Seigneur de PEIFOULIC», qui participe à la montre comme témoin, les frères Bernard et Raoul DRONIOU de BODIGNEAU étant les commissaires. En 1481, ils sont deux à se présenter Hervé Le ROUSSEAU, en brigandine et vouge, et Laurent Le ROUSSEAU, archer en brigandine.



LE SITE DE PENFOULIC

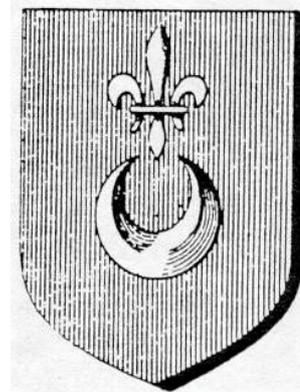
Extrait du plan cadastral de FOUESNANT DE 1840

Rappelons que le manoir actuel, construit à l'emplacement de l'ancien, ne date que de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Par ailleurs, divers travaux effectués ultérieurement ont complètement modifié la disposition des lieux.

En 1535, Guillaume, écuyer, sieur de PENFOULIC, fonde avec sa femme Adélice de La FORET "dans l'église de La Forêt, une chapellenie desservie par trois chapelains et consistant en trois messes journalières, l'une au maître autel et les deux autres sur l'autel de la Trinité".

Ceci éclaire d'un jour nouveau les relations entre PENFOULIC et l'église de La Forêt et pourrait expliquer la présence de certaines armes dans les écussons des vitraux, et de la tombe tant contestée au XVIII^{ème} siècle. On les attribue le plus souvent à la famille du HENVEZ, et de SILGUY était de cet avis. Mais Le Henvez est vraiment loin et il serait plus logique de considérer ces armes comme celles des Le ROUSSEAU de PENFOULIC, probablement de la famille des Le

ROUSSEAU du FORESTIC, en Beuzec-Conq : "de gueules au croissant d'argent surmonté d'une fleur de lys". Si cela était, les seigneurs de PENFOULIC avaient bien leur prééminence dans l'église.



Les quelques années qui ont suivi cette fondation sont moins claires. En 1541, Guillaume et sa femme Marguerite KERALAN louent au Roi des terres aux alentours de PENFOULIC et de Pontérec. S'était-il remarié ? En 1548, c'est un Pierre de PENNANRUN qui semble porter le titre, pour peu de temps d'ailleurs, 1556. Yves Le BAUD, sieur de CREAC 'H-MARC 'H ajoute à son titre celui de PENFOULIC. Il aurait épousé à cette date une demoiselle Le ROUSSEAU qui lui aurait apporté PENFOULIC en dot. La même année, il fait une fondation à l'église de Fouesnant.

Yves Le BAUD s'était déjà manifesté dans les environs, en afféageant au Roi le bois de Rospiec par l'intermédiaire d'un nommé Hervé COCHET, en 1548, puis 1556, le premier acte ayant été jugé irrégulier et annulé, il paya un droit d'entrée de 100 livres. Une forte somme pour l'époque et devait au Roi une rente de 4 livres 8 sols 6 deniers. La famille Le BAUD est une très ancienne famille quimpéroise; elle demeurait au manoir de CREAC'H MARCH, aujourd'hui Kernisy. Déjà en 1490 un sieur Le BAUD est "miseur" à Quimper; Rolland Le BAUD occupe la fonction en 1494, puis Jean en 1495. Dans les comptes de 1489, on relève *"Payé à Pierre du Parc 50 livres pour faire le charroi de Fouesnant jusqu'à Brest de, neuf charrettes chargées de salpêtre, quatre pièces d'artillerie, bombes de fer et huiles pour aider au siège de Brest"*. Mais c'est surtout à la fin du XVI siècle que la famille joua un grand rôle dans la vie de la cité, et en particulier Guillaume Le BAUD, "homme ayant une haute réputation de science et de capacité". Procureur fiscal des reguaires de Cornouaille, il est en 1584 avocat du Roi et substitut du Procureur général. En 1589, il n'est plus mentionné à Quimper: s'était-il retiré à PENFOULIC ou Coat Conan ? En 1591, sortant de sa retraite, le voici chef de la Ligue. En récompense, Mercoeur le nomme Sénéchal, sans avoir à verser finance: c'était la place la plus enviée de Cornouaille. En revenant de Nantes où il avait rendu visite à Mercoeur. Il fut fait

prisonnier. Mercoeur paya la rançon de 2.000 écus. Quelques années plus tard, il trahit son bienfaiteur et participa activement à la reddition de Quimper assiégé par le Maréchal d'AUMONT. Mais il n'en profita guère : destitué par d'AUMONT, interné à Creac'h Marc'h, il fut étroitement surveillé et ne reparut plus en ville.

Yves Le BAUD s'était présenté à la montre à Quimper en 1562 en déclarant faire arquebusier à cheval. Il est mort au manoir de PENFOULIC le 18 octobre 1564. Il laissait au moins deux filles. Une fondation de 1610 nous révèle que l'une, Louise, était Dame de COAT CONAN: elle léguait à la fabrique, par testament, une rente de 13 livres 4 sols "que devront payer les détenteurs de Kermoullac-Bras et Brallac'h".

La seigneurie de Coat Conan avait donc passe aux Le BAUD, après avoir été tenue pendant plus d'un siècle par la famille Le GOFF: Déjà en 1426 Yvon de Coat Conan se présentait à la montre: en 1453, c'était Jehan de Coat Conan, "noble homme": en 1481, ce sont Jean Le GOFF, archer en brigandine et Priau (?) Le GOFF en brigandine et, javeline. En 1540, Guillaume Le GOFF fournit aveu au Roi, après héritage de son père François décédé en 1537, mais en même temps il loue toutes ses terres de Coat Conan à Louis Le ROZ . En 1679 la douairière de KERMORUS communique à Jean de TREOURET (alors sieur de Coat Conan) un aveu sur vélin en date du 19 juin 1543 *"fourni à la seigneurie de Bodigneau par noble homme Guillaume Le GOFF, sieur de Coat Conan, par lequel ce dernier reconnaît tenir son domaine en proche ramage de la seigneurie de Bodigneau, mais qu'il restait sous la ligence du Roi"*.

En 1562, Jacques Le GOFF dit faire "pique sèche": il sera le dernier de la famille à tenir Coat Conan.

Yves Le BAUD laissait une autre fille. Catherine. Dame de PENFOULIC et de LÉZARNOU. C'est probablement par mariage que la seigneurie de PENFOULIC

entra dans la famille de TREOURET. Le premier aveu relevé au nom d'Alain de TREOURET date de 1635. En 1656, le même Alain fournit au Roi un aveu très détaillé où toutes les parcelles sont indiquées avec leur superficie, limites et propriétaires riverains. Alain décéda vers 1661, car dans un aveu de 1672 Jean de TREOURET précise que les seigneuries de Penfoullic et Coat Conan lui revenaient de la part de son père *"décédé onze ans environ auparavant"*. L'écuyer Jean de TREOURET avait épousé Jeanne de L'HOPITAL, puis en secondes noces, le 6 septembre 1660, en l'église Saint Mathieu de Quimper, Anne MAHIEU, dame de KERADENNEC.

Le berceau de la famille était le château de TROHANET, en Langolen. Elle possédait, de nombreux biens, en particulier dans le Porzay et la région de Chateaulin, où se situait le manoir de Kerstrat, titre généralement ajouté à leur nom. Au milieu du XVIII^e siècle les TREOURET de KERSTRAT revinrent dans le acquérant le manoir de Chef du Bois et dépendances. Cette branche fouesnantaise semble avoir connu des difficultés financières: on la voit vendre en 1648 une rente foncière à Mathurin GANDREAU, sieur de KERGENTRIC, pour la somme de 48 livres. En 1692 Dame Anne MAHIEU, douairière de PENFOULIC, fait saisir cette terre sur Demoiselle Marie TREOURET pour le non versement de son douaire. PENFOULIC est alors mis en vente et acheté le 15 avril 1692 par François OLLIVIER, sieur du POULDU, marchand à Concarneau, pour la somme de 12.710 livres. Il ne garde la seigneurie que quatre ans.

Les armes des TREOURET étaient *"D'argent au sanglier de sable en furie, ayant la lumière et les défenses d'argent"*. Il n'a jamais été possible de déterminer avec précision les armes sur les écussons que l'on croit leur avoir appartenu. La présence d'un sanglier sur le portail de PENFOULIC correspond assez bien à la

reconstruction du manoir après l'incendie de 1642. D'autre part l'écusson de la chapelle de KERBADER, *"Une hure en abîme"* laisserait penser à une participation des TRÉOURET dans la construction ou la rénovation de l'édifice.



Tréouret (de)

En 1696, la seigneurie passe au sieur Nicolas RICAUD et à sa femme Française TANIYOU. C'était un marchand banquier qui demeurait rue Saint Mathieu en la Terre au Duc, à Quimper. Couvert de dettes, il fut bientôt harcelé de toutes parts par ses créanciers. En janvier 1703, il essaya de s'en sortir en vendant à Guillaume Le TRAON, sieur du REST, *"le titre et la charge de Conseiller du Roi, Conservateur des minutes et Expéditionnaire des actes qui s'expédient dans la Chancellerie établie près le Présidial de Quimper"*. Il avait acquis cette charge en 1692, la vendit 2.500 livres, mais il ne put éviter la banqueroute et disparut.

De 1703 à 1746, la situation est si confuse qu'on assiste à une suite ininterrompue de procès. On commença par saisir les biens de Nicolas RICARD dans sa maison de Quimper: quand les huissiers s'y présentèrent, ils ne trouvèrent que demoiselle RICARD de TOURNOYE, sa nièce, qui déclara ne il pouvait se trouver, décision de mise en adjudication aussi affichée à Fouesnant aux portes des manoirs, moulins et métairies de la seigneurie. Demoiselle Marguerite GUILLEKIN, veuve du sieur GOAPER et

Cousine de RICARD était fermière du pourpris de PEHFOULIC et occupait le manoir. Lors des saisies, elle déclara que les meubles lui appartenaient. Le 15 juillet 1703, on procéda aux bannies : "*devant la porte et principale entrée de l'église paroissiale, à l'issue de la grande messe dominicale, le peuple sortant d'ouïr et entendre l'office divin s'est amassé autour de moi en grande affluence: j'ai alors, hors lieu saint et en l'endroit accoutumé, banni et fait savoir à haute et intelligible voix, en langage vulgaire français et breton. . .*" Mais la vente des biens sur Fouesnant sera reportée. Créanciers et héritiers se livrèrent en effet à des procédures interminables. Thérèse MILLION, veuve et tutrice des enfants mineurs de mariage avec François BOUE, sieur du BOIS, ancien garde du corps du Roi et neveu du sieur RICARD eut particulièrement de longs démêlés avec la justice. Son mari s'était rendu acquéreur de Penfoulic, Coat Conan et dépendances en 1709, mais les créanciers jugèrent cette vente irrégulière et obtinrent une remise en adjudication: elle n'eut lieu qu'en 1746 ! Entre temps, il semble que la famille BOUÉ du BOIS ait habité le manoir de PENFOULIC, ou Keranclouarec. On relève en effet sur les registres de l'état-civil qu'en 1727 décédait, à Keranclouarec, une petite fille "d'écuyer François BOUÉ" et. en 1737. "Mathieu BOÉ, 11 ans, au manoir de PENFOULIC". Un peu plus tard, en 1756, décédait également au manoir Anne BOÉ, demoiselle de QUILLIEN, âgée de 26 ans. A cette époque, le manoir était devenu la propriété d'Aubin du PLESSIX, mais il est possible que Anne BOÉ en occupait toujours une partie.

L'indécision dans laquelle on se trouvait prit fin en 1746 par la mise en adjudication du domaine: la mise à prix était de 25.000 livres. Il se présenta quatre enchérisseurs: BARON, GAUDIN, Le RAY et PARIS. La seigneurie fut adjugée pour 35.000 livres à PARIS, pour le compte de Louis Aubin du PLESSIX, Capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, demeurant à Lorient.

Après la prise de possession. en 1747, une nouvelle série de procès

commença, qui ne fut entièrement réglée qu'en 1767, l'année du décès du sieur du PLESSIX.

Aubin du PLESSIX avait pourtant repris les aveux de ses prédécesseurs depuis Alain de TREOURET, sans en rien changer quant aux droits et prééminences. Ceux-ci n'avaient jamais fait l'objet de la moindre contestation. C'est dans leur interprétation que le sieur du PLESSIX se montra maladroit et se trouva en procès avec les fabriques de Fouesnant et de Kerbader, et surtout avec "*Dame Marie Joséphe Corentine de NÉET, veuve de Très Haut et Puissant Seigneur Jean Antoine FRANQUETOT, Comte de COIGNY, vivant Lieutenant Général des Armées du ROI, Chevalier de ses ordres. Colonel Général des Dragons, Gouverneur des ville et château de Caen, tutrice des enfants mineurs héritiers de Haute et Puissante Dame Henriette de Monboucher, à son décès épouse de Haut et Puissant Seigneur François de FRANQUETOT, Maréchal de France. . .*"

Pour la chapelle de Kerbader, du PLESSIX qui la considérait comme privative du manoir de Coat Conan fut rapidement débouté et condamné aux dépens. Mais il semble que la décision de justice n'ait rien changé à l'usage qui en était fait, et le dernier aveu que nous connaissons, celui de 1789, est rédigé dans les mêmes termes que celui de 1746.

Pour la fabrique de Fouesnant, le litige portait sur un banc armorié avec trois écussons, l'un au milieu du dossier et les deux autres aux extrémités. Mais impossible d'en préciser les armes ! Ici aussi, Du PLESSIX fut condamné aux dépens. Mr. PERROT, le recteur de l'époque se démena pendant des années, tant pour Kerbader, que pour son église. Il n'appréciait guère Aubin "*homme riche et opulent qui a amassé une fortune on ne sait comment*".

En ce qui concerne l'église de La FORÊT, le problème était plus délicat par le fait qu'on avait affaire à un puissant personnage, la Maréchale de COIGNY très attachée à ses

prééminences du fait de ses seigneuries du Mur et du Henvez. L'essentiel de la procédure concernait une tombe avec écussons, ici encore indéchiffrables. Les prééminences furent reconnues à Mme de COIGNY, mais les du PLESSIX gardèrent certains droits et Mme du PLESSIX fut inhumée dans la tombe contestée en 1748. Pour clore cette série de procès, un autre, bien plus complexe, fut intenté au sieur du PLESSIX par le Procureur Général syndic des Etats de Bretagne et le Receveur des Domaines et Bois de la Province, procès relatif au bois de Rospiec et au moulin-mer dont on contestait la propriété à du PLESSIX. Il dura une quinzaine d'années, jusqu'à la mort de du PLESSIX en 1768, Finalement, le 24 mai 1768, le Roi en son Conseil d'Etat à Versailles *"a débouté le Procureur Général des Etats de Bretagne et le Receveur Général des Domaines et Bois de la même province de l'opposition par eux formée ainsi que de toutes leurs autres demandes"*.

Aubin du PLESSIX intenta lui aussi des procès et particulièrement aux paysans assujettis à ses moulins (les "mouteaux"), Il est probable que durant la période pendant laquelle on ne savait trop à qui appartenait la seigneurie, les paysans avaient pris certaines libertés quant au choix de leur moulin. En 1748 Jean BERTHOLOM, Yves CORRE et Pierre GUERLÉDAN étaient condamnés à "suivre" le moulin de Penalen, à payer chacun 20 livres 10 sols pour droits de moute (15 sols par semaine de retard). 131 livres 15 sols pour les dépens et une amende de 12 livres à payer au Roi.

En 1751. Demoiselle Claude Le DIVIN veuve du sieur DÉMIZIT, Guillaume COLLIOU Bertrand CRÉDOU, Corentin Le NÉANT, Yves DROALEN, Pierre Le ROY, Jean GLEONEC, Jean GUILLERMOU, Pierre Le GOARDET, François Le SÉHIDIC, Alain Le GALL, Yves GUÉRIVEN, Jean KERADENNEC, Alain RIOU, François Le COZ, Jean GUÉRIVEN et Louis LAGADEC sont condamnés à payer chacun 15 sols par semaine de retard depuis le 28 octobre 1750 (nous sommes en septembre 1751).

et aux dépens, soit 53 livres. Jean GUILLERMOU, du Penquer "les le bourg de Fouesnant" fera appel en son nom et celui des autres condamnés : ils seront tous déboutés.

Dès sa prise de possession 1768. Madame de LAXALDE qui succéda à du PLESSIX en tant que propriétaire de PENFOULIC comme nous le verrons plus loin, eut confirmation de ces droits de moute : *"elle peut assujettir les sujets du Roi à suivre les moulins qu'elle leur indiquera pourvu qu'ils ne soient éloignés que d'une lieue, dont la mesure est réglée par notre coutume à 2.400 toises, et il est indifférent que ces moulins appartiennent à Madame, de LAXALDE ou d'autres propriétaires, puisqu'il est d'usage constant que l'on peut affermer ses mouteaux. Ainsi Mme de LAXALDE pourra traiter soit à titre d'annexe perpétuelle avec les seigneurs, soit à titre de ferme lmiitée avec les meuniers, nul des détraignants ne pourra se refuser à la suite de moulin qui lui sera indiquée"*.

D'après la correspondance du recteur PERROT, il semble qu'Aubin du PLESSIX habitait généralement Lorient, mais qu'il faisait de fréquents séjours à PENFOULIC : ses procès l'y obligeaient sans doute. En 1751 Marie-Françoise LUNVEN, Dame du PLESSIX, demeurant en son château de PENFOULIC, signe en tant que marraine lors du baptême de Marie-Yvonne Le GALL, fille de Mathurin et de Louise LUCAS, du moulin de Pen a Len.

En 1768. La seigneurie passe donc à Madame de LAXALDE. née Le BORGNE de KERMORVAN, pour la somme de 63.000 livres. Elle avait chargé DANGUY des DÉSERTS, en tant que procureur, de réaliser l'achat. L'acte fut passé par devant notaire à l'auberge des "Trois Pigeons" à Concarneau. Pour satisfaire aux droits seigneuriaux. Il fut procédé à la répartition suivante : 37.400 livres du domaine du Roi. 12.500 livres du fief de Bodigneau, 5.600 pour Le Plessix Fouesnant : 2.150 pour Le Mur-Henvez: 2.100 pour Bréhoulou-Kergaradec: 3.030 pour Locmaria.

Madame de LAXALDE était la fille de Marie-Thérèse de la MARCHE de KERFORS, veuve Le BORGNE de KERMORVAN. Au moment de son mariage. en 1752, elle demeurait en la Communauté des Dames de la Retraite à Nantes. Son époux, Pierre DETCHEVERRY, sieur de LAXALDE, habitait à cette époque l'île de Saint Domingue. Il était le fils d'un bourgeois de la ville de Bayonne. Le contrat de mariage signé à Paris le 15 février 1752 précisait que, contrairement à la coutume de Paris, il n'y avait pas de communauté de biens. Le futur époux s'engageait à verser 6.000 livres de rente à son épouse et, au cas où il décéderait le premier lui garantissait un capital de 100.000 livres.

Il nous a paru intéressant de relever les noms et qualités des témoins lors de la rédaction de l'acte :

. Outre Marie Vincent Le BORGNE de KERMORVAN, prêtre-chanoine de la cathédrale de Quimper, procureur pour sa soeur et sa nièce;

Illustrissime et Révérendissime seigneur Monseigneur Charles Guy Le BORGNE de KERMORVAN, évêque et Comte de Tréguier, son oncle;

. Messire Toussaint Anne Le BORGNE de KERMORVAN, prêtre prieur commandataire du prieure de Notre-Dame de Norine, autre oncle;

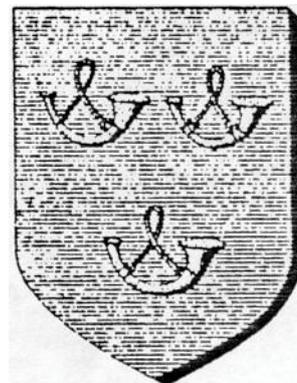
Très Haut et Très Puissant Seigneur Monseigneur Charles Français Christian de MONTMORENCY Luxembourg, Premier Baron chrétien de France, Prince de Cingry, Comte de Beaumont, Marquis de Brival, Lieutenant général des armées du Roi de la province de Flandre, Gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, des ville et château de Mantes, Grand baillif de Mantes, de Meulan et du Pays mantais, allié de la future épouse;

Monseigneur Joseph Maurice Annibal de MONTMORENCY-LUXEMBOURG, souverain de Saxe, Maréchal des Camps et Armées, allié de la dite demoiselle; Monseigneur Louis Ferdinand Joseph de CROY, Duc d'Havre et de Croy, Prince du Saint-Empire, Grand d'Espagne de la Première Classe. Lieutenant général des armées du Roi, aussi allié à la future épouse à

cause de Madame de MONTMORENCY-LUXEMBOURG son épouse; Suivent d'autres personnages moins titrés, Le Chevalier Seigneur de BOISBILLY. Président de la Chambre des Comptes de Bretagne; le Comte de QUÉLEN. Procureur Général des Etats de Bretagne; Marie Française de KERGROADES, épouse du marquis de KEROUART; Dame du MOUSTIER de SAINTE MARIE, veuve du Marquis des EPINETTES Viennent ensuite les témoins du futur époux, tous militaires non originaires de Bretagne sauf Jean-Louis de KERLÉREC, Capitaine de vaisseau.

Madame de LAXALDE était déjà veuve lorsqu'elle acheta PENFOULIC; elle demeurait à cette époque dans son hôtel particulier, place Saint Corentin. Elle n'avait pas d'enfants, et à défaut de communauté, ses biens restaient dans la famille de KERMORVAN.

Penfoullic était un pied à terre dont elle appréciait le calme. Sa mère devait y mourir en 1779, âgée de 73 ans. Elle-même y décéda le 11 décembre 1788.



Borgne (le)

Madame de LAXALDE laissait quatre héritiers, ses frères et soeurs :

- Pour une part. les deux filles de son frère aîné Jacques Vincent, décédé, et sur lesquelles veillait Marie Jacquet te de La PIERRE, leur mère.

- Le chanoine Charles Guy.

- Marie-Jeanne Thérèse. Dame de la Retraite.

- Toussaint Fidèle, époux de Marie-Madeleine Le DALL de TRÉMEUR.

Bien que la Révolution ait profondément modifié le régime des successions, Mme de LAXALDE étant décédée en 1788 on appliqua les règles anciennes: les biens roturiers étaient partagés équitablement, mais l'aîné recevait à lui seul les deux tiers des biens nobles. Les deux filles de Jacqueline de La PIERRE héritèrent ainsi des deux manoirs fouesnantais, Penfoullic et Coat Conan. L'une d'elles, Thérèse, apportera Coat Conan par mariage au Chevalier de BLOIS: cette famille l'a conservé jusqu'au milieu du XX siècle. Les puînés désirant qu'on leur attribue le manoir de PENFOULIC et le moulin de la Porte en échange de quelques autres biens, Mme de La PIERRE *"ayant lieu de croire que ses enfants n'habiteront point le manoir, considérant d'ailleurs qu'il est d'un entretien difficile et qu'ils ont d'autres biens sujets a fortes réparations, a donné son consentement à cet échange"*. Les puînés leur cédèrent en compensation Bourgoulliou, Brallac'h, Penker-Lanros et Kermoulac-Bras, ils conservaient en somme toutes les terres les plus proches de PENFOULIC.

Cependant, Charles Guy qui avait émigré mourut à Maestricht en 1793, et son lot fut de nouveau partagé entre les trois autres héritiers. Toussaint Fidèle qui avait déjà le manoir de PENFOULIC reçut notamment pour sa part le moulin de la Porte. Ou plutôt ses enfants, car lui aussi avait émigré dès le début de la Révolution. Les meubles de PENFOULIC, le bois de Rospiec, Kerourgué et Kermoulac, furent vendus comme biens nationaux et les terres rachetées par Mme Le DALL au nom de ses enfants. Elle eut bien des tracas du fait de l'émigration de son mari et dut souvent intervenir auprès des administrateurs du Département. En témoigne la longue lettre que nous citons ci-après, dont on ne peut qu'apprécier les accents émouvants.



Mme Le DALL de TRÉMEUR s'était mariée en 1781 à Toussaint Fidèle Le BORGNE de KERMORVAN, frère cadet

de Mme de LAXALDE. Elle eut quatre enfants: en 1793, l'aîné Charles Fidèle avait 12 ans, Thérèse Yvonne 9 ans, Marie Josèphe 7 ans et Armand Joseph 2 ans.

Charles Fidèle après avoir suivi l'Ecole Polytechnique de 1800 à 1802 fit brillamment la plupart des campagnes de la Grande Armée. Capitaine d'artillerie, il perdit le bras droit à Leipzig en 1813: il était Chevalier de la Légion d'Honneur. Il épousa en 1819 Marie Louise GEFFROY, fille d'un habile et riche ingénieur de la Marine à Brest. De ce mariage naquit en 1824, Rue Obscure à Quimper, Françoise Jeanne Marie Le BORGNE de KERMORVAN, qui deviendra l'épouse de Joseph Marie de JACQUELOT de BOISROUVRAY. En elle s'éteindra la branche des de KERMORVAN.

Armand Joseph, élève de la Marine, mourut prisonnier en Angleterre. L'une des filles, Marie Josèphe, entra au couvent et mourut en 1801. L'autre, Thérèse Yvonne Marie, épousa au tout début du XIX siècle Jean Marie Félix de POULPIQUET de BRESKANVEL. Ils vinrent dès le début de leur mariage habiter PENFOULIC. Ils participent activement à la vie de la commune Mr de POULPIQUET ad, joint, puis maire de Fouesnant 1826. Les nouvelles cloches de Sainte Anne baptisées en 1812 portent, l'une le nom de Joseph Marie de POULPIQUET, l'autre celui de Le BORGNE de POULPIQUET. Thérèse Yvonne devait décéder le 11 Mai 1831. Elle fut inhumée près du chevet de l'église, derrière la sacristie où sa tombe est toujours visible, son mari, Chevalier de l'ordre royal de Saint Louis, y fut enterré à son tour en 1835.

Le domaine s'est amoindri peu à peu au cours des années, suite à des partages. Mais la famille est toujours présente à Fouesnant et peut se flatter d'une occupation plus que bicentenaire des lieux, fait unique dans la commune s'agissant d'une famille noble.